



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL Du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne

Séance du 30 novembre 2023

Nombre de délégués	80	L'an deux mil vingt-trois, le 30 novembre, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Issoudun, sous la présidence de M. André LAIGNEL, Président.
Présents	50	
Pouvoirs	5	
Votants	55	
Absents ou excusés	30	Date de convocation : 22 novembre 2023
CS-15-23 – Approbation du PV de la séance du 28 juin 2023		

Présents :

M. André LAIGNEL, M. Bernard ALLOUIS, M. Etienne AUJARD, M. Alain BARDEY, Mme Annie BARREAU, M. Sébastien BATTAGLINI, M. Sylvain BOURDREUX, M. Daniel BOUTON, , Mme Carole BRANCHEREAU, M. Roland BREGEON, M. Michel BRISSET, Mme Isabelle BRUNEAU, Mme Sophie CAZE, M. Jean-Michel CHABENAT, M. Didier CHAMPION, M. Thierry CHAUVEAU, Mme Pascale CHRETIEN, Mme Marie-Pierre CLOUX, Mme Emilie COMPAIN, M. Ludo COSTE, M. Jacky DAGAUD, Mme Laurence DE GRESSOT, M. Rémi DEVAU, M. Damien ECHARD, M. Frédéric FAVRAULT, M. Christian FAVREAU, M. Jacky FRADIN, Mme Valérie GRABOWSKI, Mme Maryse HERVET, M. Eric HERVOUET, Mme Adelina LAPOUGE, M. Dominique LAPOUMEROUILLIE, Mme Joseline LEBOIS, M. Roger LEBRERO, Mme Carol LE STRAT, M. Philippe METIVIER, M. Pascal MORIN, Mme Agathe NIVET, M. Jacques PALLAS, M. Pascal PAUVREHOMME, M. Jacques PERSONNE, Mme Sylvie RANCY, M. Pierre ROUSSEAU, M. Gérard SADOIS, Mme Nicole SAUGET, M. Patrick SOIDET, M. Benjamin THEURIER, M. Jean-Claude THIBAULT, Mme Florence TOUZET, Mme Carole VITTE.

Délégués absents ou excusés :

Mme Lucie BARBIER, M. Tony BEN LAHOUCINE, M. Michel BOUGAULT, M. Jean-Marc BRUNEAU, Mme Marie Des Neiges CHEZE, M. Yannick COMPAIN, Mme Alexandra DARINOT, M. François DAUGERON, Mme Odile FOURRE, Mme Pauline GIBAULT, M. Stéphane GOURIER, M. Yves GUESNARD, M. Daniel GUIET, M. Francis LABLANCHE, Mme Anne-Elisabeth LEFELIC, M. Jean-Pierre MALLERET, M. Natan MARAIS, Mme Anne MAUCHIEN, Mme Agnès NADOT, Mme Sandrine PAIN, M. Luc PION, M. Yves PREVOT, Mme Marie-France RENAUDAT, Mme Michèle SELLERON, Mme Marie-Hélène TISSIER, Mme Sabrina TOUPET, M. Johann TRUMEAU, Mme Lucie VANNIER, Mme Deniz YURTSEVER, Mme Diane ZAMMIT.

Pouvoirs :

M. Michèle SELLERON ayant donné procuration à Annie BARREAU
M. Tony BENLAHOUCINE ayant donné procuration à M. André LAIGNEL
Mme Diane ZAMMIT ayant donné procuration à M. Jacques PERSONNE
M. Yves GUESNARD ayant donné procuration à M. Michel BRISSET
Mme Anne-Elisabeth LEFELIC ayant donné procuration à M. Eric HERVOUET

Délibération CS-15-23 – Approbation du PV de la séance du 28 juin 2023

*Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts du syndicat mixte du Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne,
Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité,
d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs
groupements,*

Le précédent comité syndical s'est tenu le 09 février 2023. Le procès-verbal retraçant le déroulé de la séance est soumis à l'approbation des délégués.

Les délégués, après en avoir débattu, décident à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du 28 juin 2023.

Fait et délibéré à ISSOUDUN, en Comité syndical,
Les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT,

Le Président soussigné certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le *M. M. M.* et publié ou notifié le *M. M. M.* est exécutoire en application de l'art. 2 de la loi 82-623 du 22-07-82. *M.*





DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL Du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne

Séance du 30 novembre 2023

Nombre de délégués	80	L'an deux mil vingt-trois, le 30 novembre, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Issoudun, sous la présidence de M. André LAIGNEL, Président.
Présents	50	
Pouvoirs	5	
Votants	55	
Absents ou excusés	30	Date de convocation : 22 novembre 2023
CS-16-23 – Débat d'Orientations Budgétaires		

Présents :

M. André LAIGNEL, M. Bernard ALLOUIS, M. Etienne AUJARD, M. Alain BARDEY, Mme Annie BARREAU, M. Sébastien BATTAGLINI, M. Sylvain BOURDREUX, M. Daniel BOUTON, , Mme Carole BRANCHEREAU, M. Roland BRÉGEON, M. Michel BRISSET, Mme Isabelle BRUNEAU, Mme Sophie CAZE, M. Jean-Michel CHABENAT, M. Didier CHAMPION, M. Thierry CHAUVEAU, Mme Pascale CHRETIEN, Mme Marie-Pierre CLOUX, Mme Emilie COMPAIN, M. Ludo COSTE, M. Jacky DAGAUD, Mme Laurence DE GRESSOT, M. Rémi DEVAU, M. Damien ECHARD, M. Frédéric FAVRAULT, M. Christian FAVREAU, M. Jacky FRADIN, Mme Valérie GRABOWSKI, Mme Maryse HERVET, M. Eric HERVOUET, Mme Adelina LAPOUGE, M. Dominique LAPOUMEROLIE, Mme Joseline LEBOIS, M. Roger LEBRERO, Mme Carol LE STRAT, M. Philippe METIVIER, M. Pascal MORIN, Mme Agathe NIVET, M. Jacques PALLAS, M. Pascal PAUVREHOMME, M. Jacques PERSONNE, Mme Sylvie RANCY, M. Pierre ROUSSEAU, M. Gérard SADOIS, Mme Nicole SAUGET, M. Patrick SOIDET, M. Benjamin THEURIER, M. Jean-Claude THIBAUT, Mme Florence TOUZET, Mme Carole VITTE.

Délégués absents ou excusés :

Mme Lucie BARBIER, M. Tony BEN LAHOUCINE, M. Michel BOUGAULT, M. Jean-Marc BRUNEAU, Mme Marie Des Neiges CHEZE, M. Yannick COMPAIN, Mme Alexandra DARINOT, M. François DAUGERON, Mme Odile FOURRE, Mme Pauline GIBAUT, M. Stéphane GOURIER, M. Yves GUESNARD, M. Daniel GUIET, M. Francis LABLANCHE, Mme Anne-Elisabeth LEFELIC, M. Jean-Pierre MALLERET, M. Natan MARAIS, Mme Anne MAUCHIEN, Mme Agnès NADOT, Mme Sandrine PAIN, M. Luc PION, M. Yves PREVOT, Mme Marie-France RENAUDAT, Mme Michèle SELLERON, Mme Marie-Hélène TISSIER, Mme Sabrina TOUPET, M. Johann TRUMEAU, Mme Lucie VANNIER, Mme Deniz YURTSEVER, Mme Diane ZAMMIT.

Pouvoirs :

M. Michèle SELLERON ayant donné procuration à Annie BARREAU
M. Tony BENLAHOUCINE ayant donné procuration à M. André LAIGNEL
Mme Diane ZAMMIT ayant donné procuration à M. Jacques PERSONNE
M. Yves GUESNARD ayant donné procuration à M. Michel BRISSET
Mme Anne-Elisabeth LEFELIC ayant donné procuration à M. Eric HERVOUET

Délibération CS-16-23 – Débat d’Orientations Budgétaires

Vu l’article 11 de la loi du 06 février 1992,
Vu l’article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu’un débat doit avoir lieu sur les orientations budgétaires générales du budget dans un délai de deux mois précédent l’examen de celui-ci,
Considérant que ce débat est obligatoire pour les collectivités de 3.500 habitants et plus,
Considérant que cette étape est essentielle dans la procédure budgétaire, et qu’elle permet aux délégués du syndicat mixte d’être informés de la situation financière de la structure,

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre du débat d’orientation budgétaire 2024, le Rapport d’Orientation Budgétaire, joint à la présente délibération, propose de prendre en compte :

- La situation financière du syndicat mixte,
- Les perspectives pour l’année 2024 s’agissant du budget principal du syndicat mixte.

Le Comité Syndical, après en avoir débattu, délibéré et procédé au vote, décide à l’unanimité de prendre acte de la tenue du débat d’orientation budgétaire 2024 pour le budget principal du Syndicat Mixte du Pays d’Issoudun et de Champagne Berrichonne.

Fait et délibéré à ISSOUDUN, en Comité syndical,
Les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT,

Le Président soussigné certifie que le présent acte reçu par le représentant de l’Etat le 01/02/2024 et publié ou notifié le 01/02/2024 est exécutoire en application de l’art. 2 de la loi 82-623 du 22-07-82.





DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne

Séance du 30 novembre 2023

Nombre de délégués	80	L'an deux mil vingt-trois, le 30 novembre, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Issoudun, sous la présidence de M. André LAIGNEL, Président.
Présents	50	
Pouvoirs	5	
Votants	55	
Absents ou excusés	30	
		Date de convocation : 22 novembre 2023
CS-17-23 Décision modificative budgétaire n°1		

Présents :

M. André LAIGNEL, M. Bernard ALLOUIS, M. Etienne AUJARD, M. Alain BARDEY, Mme Annie BARREAU, M. Sébastien BATTAGLINI, M. Sylvain BOURDREUX, M. Daniel BOUTON, , Mme Carole BRANCHEREAU, M. Roland BREGEON, M. Michel BRISSET, Mme Isabelle BRUNEAU, Mme Sophie CAZE, M. Jean-Michel CHABENAT, M. Didier CHAMPION, M. Thierry CHAUVEAU, Mme Pascale CHRETIEN, Mme Marie-Pierre CLOUX, Mme Emilie COMPAIN, M. Ludo COSTE, M. Jacky DAGAUD, Mme Laurence DE GRESSOT, M. Rémi DEVAU, M. Damien ECHARD, M. Frédéric FAVRAULT, M. Christian FAVREAU, M. Jacky FRADIN, Mme Valérie GRABOWSKI, Mme Maryse HERVET, M. Eric HERVOUET, Mme Adelina LAPOUGE, M. Dominique LAPOUMEROUILLIE, Mme Joseline LEBOIS, M. Roger LEBRERO, Mme Carol LE STRAT, M. Philippe METIVIER, M. Pascal MORIN, Mme Agathe NIVET, M. Jacques PALLAS, M. Pascal PAUVREHOMME, M. Jacques PERSONNE, Mme Sylvie RANCY, M. Pierre ROUSSEAU, M. Gérard SADOIS, Mme Nicole SAUGET, M. Patrick SOIDET, M. Benjamin THEURIER, M. Jean-Claude THIBAULT, Mme Florence TOUZET, Mme Carole VITTE.

Délégués absents ou excusés :

Mme Lucie BARBIER, M. Tony BEN LAHOUCINE, M. Michel BOUGAULT, M. Jean-Marc BRUNEAU, Mme Marie Des Neiges CHEZE, M. Yannick COMPAIN, Mme Alexandra DARINOT, M. François DAUGERON, Mme Odile FOURRE, Mme Pauline GIBault, M. Stéphane GOURIER, M. Yves GUESNARD, M. Daniel GUIET, M. Francis LABLANCHE, Mme Anne-Elisabeth LEFELIC, M. Jean-Pierre MALLERET, M. Natan MARAIS, Mme Anne MAUCHIEN, Mme Agnès NADOT, Mme Sandrine PAIN, M. Luc PION, M. Yves PREVOT, Mme Marie-France RENAUDAT, Mme Michèle SELLERON, Mme Marie-Hélène TISSIER, Mme Sabrina TOUPET, M. Johann TRUMEAU, Mme Lucie VANNIER, Mme Deniz YURTSEVER, Mme Diane ZAMMIT.

Pouvoirs :

M. Michèle SELLERON ayant donné procuration à Annie BARREAU
M. Tony BENLAHOUCINE ayant donné procuration à M. André LAIGNEL
Mme Diane ZAMMIT ayant donné procuration à M. Jacques PERSONNE
M. Yves GUESNARD ayant donné procuration à M. Michel BRISSET
Mme Anne-Elisabeth LEFELIC ayant donné procuration à M. Eric HERVOUET

Délibération CS-17-23 – Décision modificative budgétaire n°1

*Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les budgets primitifs et supplémentaires 2023 su syndicat mixte,*

Considérant que suite à la modification des règles d'amortissement dans le cadre du passage à la M57, les crédits inscrits au budget pour les amortissements de l'exercice en cours ne sont plus suffisants,

Le Président expose :

La mise en place début 2023, dans le cadre de la M57, de l'amortissement comptable dès acquisition nécessite de modifier la dotation aux amortissements.

Il est proposé de procéder aux modifications suivantes :

Imputation	Montant
617 – Etudes et recherches	- 500 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 500 €
21 – Immobilisations incorporelles	+ 500 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 500 €

Les délégués, après en avoir débattu, décident à l'unanimité d'approuver la décision modificative budgétaire.

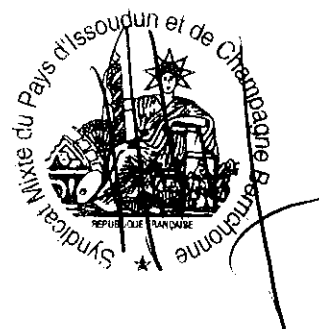
Fait et délibéré à ISSOUDUN, en Comité syndical,

Les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME,

LE PRESIDENT,

Le Président soussigné certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le *OM/MS* et publié ou notifié le *OM/MS* est exécutoire en application de l'art. 2 de la loi 82-623 du 22-07-82.





DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne

Séance du 30 novembre 2023

Nombre de délégués	80	L'an deux mil vingt-trois, le 30 novembre, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Issoudun, sous la présidence de M. André LAIGNEL, Président.
Présents	50	
Pouvoirs	5	
Votants	55	
Absents ou excusés	30	
		Date de convocation : 22 novembre 2023

CS-18-23 Adhésion de la communauté de communes Champagne Boischauts

Présents :

M. André LAIGNEL, M. Bernard ALLOUIS, M. Etienne AUJARD, M. Alain BARDEY, Mme Annie BARREAU, M. Sébastien BATTAGLINI, M. Sylvain BOURDREUX, M. Daniel BOUTON, , Mme Carole BRANCHEREAU, M. Roland BREGEON, M. Michel BRISSET, Mme Isabelle BRUNEAU, Mme Sophie CAZE, M. Jean-Michel CHABENAT, M. Didier CHAMPION, M. Thierry CHAUVEAU, Mme Pascale CHRETIEN, Mme Marie-Pierre CLOUX, Mme Emilie COMPAIN, M. Ludo COSTE, M. Jacky DAGAUD, Mme Laurence DE GRESSOT, M. Rémi DEVAU, M. Damien ECHARD, M. Frédéric FAVRAULT, M. Christian FAVREAU, M. Jacky FRADIN, Mme Valérie GRABOWSKI, Mme Maryse HERVET, M. Eric HERVOUET, Mme Adelina LAPOUGE, M. Dominique LAPOUMEROUILLIE, Mme Joseline LEBOIS, M. Roger LEBRERO, Mme Carol LE STRAT, M. Philippe METIVIER, M. Pascal MORIN, Mme Agathe NIVET, M. Jacques PALLAS, M. Pascal PAUVREHOMME, M. Jacques PERSONNE, Mme Sylvie RANCY, M. Pierre ROUSSEAU, M. Gérard SADOIS, Mme Nicole SAUGET, M. Patrick SOIDET, M. Benjamin THEURIER, M. Jean-Claude THIBAULT, Mme Florence TOUZET, Mme Carole VITTE.

Délégués absents ou excusés :

Mme Lucie BARBIER, M. Tony BEN LAHOUCINE, M. Michel BOUGAULT, M. Jean-Marc BRUNEAU, Mme Marie Des Neiges CHEZE, M. Yannick COMPAIN, Mme Alexandra DARINOT, M. François DAUGERON, Mme Odile FOURRE, Mme Pauline GIBault, M. Stéphane GOURIER, M. Yves GUESNARD, M. Daniel GUIET, M. Francis LABLANCHE, Mme Anne-Elisabeth LEFELIC, M. Jean-Pierre MALLERET, M. Natan MARAIS, Mme Anne MAUCHIEN, Mme Agnès NADOT, Mme Sandrine PAIN, M. Luc PION, M. Yves PREVOT, Mme Marie-France RENAUDAT, Mme Michèle SELLERON, Mme Marie-Hélène TISSIER, Mme Sabrina TOUPET, M. Johann TRUMEAU, Mme Lucie VANNIER, Mme Deniz YURTSEVER, Mme Diane ZAMMIT.

Pouvoirs :

M. Michèle SELLERON ayant donné procuration à Annie BARREAU
M. Tony BENLAHOUCINE ayant donné procuration à M. André LAIGNEL
Mme Diane ZAMMIT ayant donné procuration à M. Jacques PERSONNE
M. Yves GUESNARD ayant donné procuration à M. Michel BRISSET
Mme Anne-Elisabeth LEFELIC ayant donné procuration à M. Eric HERVOUET

Délibération CS-18-23 – Adhésion de la communauté de communes Champagne Boischauts

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-18, L5212-19 et L5212-20,

Vu les statuts du syndicat mixte du Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne,

Vu la délibération n°2023_4 du conseil communautaire en date du 24/05/2023 portant sur l'intégration de la communauté de communes dans le Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne

Considérant que la communauté de communes Champagne Boischauts a fait part, par délibération en date du 24 mai 2023, de son souhait d'adhérer au syndicat mixte du Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne en plus des communes la composant,

Considérant que toute intégration d'un membre implique une modification des statuts du syndicat mixte,

Le Président expose :

Dans la perspective de l'adhésion de la communauté de communes Champagne Boischauts au syndicat mixte du Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne, il est proposé de modifier les statuts ainsi :

- Intégrer 2 délégués supplémentaires : 1 représentant la communauté de communes Champagne Boischauts et 1 représentant la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun, portant à 82 le nombre de délégués siégeant au Comité Syndical ;
- Adapter la règle de cotisation du territoire Champagne Boischauts : la communauté de communes cotisera à hauteur de 3% du montant total de la cotisation votée annuellement par le syndicat mixte, les communes membres cotiseront à hauteur de 97%.

Où l'exposé du Président, les délégués après en avoir débattu, décident à l'unanimité :

- **D'approuver l'adhésion de la communauté de communes Champagne Boischauts,**
- **D'approuver la modification des statuts du syndicat mixte en conséquence,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document s'y afférent**

Fait et délibéré à ISSOUDUN, en Comité syndical,

Les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME,

LE PRESIDENT,

Le Président soussigné certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 21/06/2023 et publié ou notifié le 21/06/2023 est exécutoire en application de l'art. 2 de la loi 82-623 du 22-07-82.

